
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 12 juillet 2021, à 19 h 00

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2470 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
 - corriger le nom de la sous-classe d'usage P2-06;
 - ajouter la sous-classe d'usages « P2-06 – Services de sécurité publique » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone I 2-15;
 - ajouter les zones RU 2-38 et P 12-44 aux zones où il est possible d'installer des panneaux-réclame de type « autoroutier »;
 - permettre les panneaux-réclame de type « autoroutiers » à affichage numérique à moins de 200 mètres d'une habitation et sur un terrain de moins de 20 hectares de superficie dans la zone P 12-44. (G8 400)
2. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2471 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro U-2381 de façon à :
 - ajuster le territoire d'application du règlement pour y inclure une portion du boulevard du Curé-Labelle et de la rue J.-A.-Bombardier;
 - remplacer le libellé du critère 32 afin de mieux encadrer l'entreposage extérieur pour les usages commerciaux. (G8 400)
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13220, rue de la Bretagne (Lot 2 653 752) secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
5. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8468, rue Ménard (Lot 5 047 901 (en devenir 6 430 737)) secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
6. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8468, rue Ménard / rue Henri-Julien (Lot 5 047 901 (en devenir 6 430 736)) secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
7. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue du Merlot (Lot 6 392 417) secteur de Saint-Canut. (X6 113)
8. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13470, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 654 147) secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
9. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8000, rue Leduc (Lot 3 493 261) secteur du Petit-Saint-Charles. (X6 113)
10. Approbation de procès-verbaux.
11. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer et listes des contrats de gré à gré autorisés, de la disposition d'actifs, des règlements de litiges et de griefs. (G5 213 N1048)

12. Versement à « Secteur 55+ » concernant le centre récréatif situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (G3 312 N14818 ou G5 213 N14818)
13. Octroi d'une aide financière à la « Chambre de commerce et d'Industrie de Mirabel ». (G5 500 N15601)
14. Autorisation d'une dépense supplémentaire pour des travaux relatifs à la construction d'une nouvelle glace et mise aux normes du système de réfrigération existant à l'aréna du complexe du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (2018-086) (G7 115 U3 N7835)
15. Autorisation d'une dépense supplémentaire concernant le projet de réaménagement du centre récréatif situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (2019-078) (G7 311 102 110 U3 N15521)
16. Soumission relative à des travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Joseph-Bonin, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (2021-049) (X3 500 U3 N15597)
17. Signature d'un addenda numéro 2 pour le renouvellement de l'entente avec « Cogeco Média inc. » concernant la location d'espace pour affichage en bordure de l'autoroute 15. (G7 411 N10566 73046)
18. Adoption du projet de règlement numéro PU-2475 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
 - modifier les normes relatives aux habitations mixtes en précisant la superficie minimale du rez-de-chaussée devant être réservée aux usages commerciaux;
 - préciser, pour le secteur du Domaine-Vert Nord, les normes relatives aux ilots de verdure dans les espaces de stationnement et aux limites des lots résidentiels et commerciaux;
 - créer la zone C 12-79 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 4-23;
 - remplacer les Tableaux des dispositions spécifiques des zones C 12-1, C 12-10, C 12-11, C 12-21, C 12-27, et C 12-77. (G8 400)
19. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
 - modifier les normes relatives aux habitations mixtes en précisant la superficie minimale du rez-de-chaussée devant être réservée aux usages commerciaux;
 - préciser, pour le secteur du Domaine-Vert Nord, les normes relatives aux ilots de verdure dans les espaces de stationnement et aux limites des lots résidentiels et commerciaux;
 - créer la zone C 12-79 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 4-23;
 - remplacer les Tableaux des dispositions spécifiques des zones C 12-1, C 12-10, C 12-11, C 12-21, C 12-27, et C 12-77. (G8 400) (U-2475)
20. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2476 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les bâtiments commerciaux et industriels de 3 étages dans la zone I 6-31, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400) (*Sommaire 3244*)
21. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les bâtiments commerciaux et industriels de 3 étages dans la zone I 6-31, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400) (U-2476)

22. Adoption du projet de règlement numéro PU-2477 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- créer la zone H 13-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - prévoir pour l’usage « H1 - Habitation unifamiliale » de structure jumelée et contiguë, des dispositions reliées à la préservation et à l’abattage des arbres pour les terrains ayant une profondeur minimale de 40 mètres dans la zone H 13-20, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400) (*Sommaire 3236*)
23. Avis de motion pour la présentation prochaine d’un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- créer la zone H 13-20 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 13-16, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
 - prévoir pour l’usage « H1 - Habitation unifamiliale » de structure jumelée et contiguë, des dispositions reliées à la préservation et à l’abattage des arbres pour les terrains ayant une profondeur minimale de 40 mètres dans la zone H 13-20, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400) (U-2477)
24. Adoption du projet de règlement numéro PU-2478 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- modifier l’article 6.2.8 afin d’établir une distance minimale de 3 mètres devant être respectée entre toute limite d’un terrain et un balcon dans le cas des habitations multifamiliales;
 - renommer la zone C 5-19 comme étant la zone M 5-19 et ajuster ses dispositions spécifiques;
 - créer la zone P 5-95 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-21;
 - remplacer la zone C 5-26 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-26 et ses dispositions spécifiques et l’agrandir à même une partie des zones C 5-57, H 5-10 et C 5-11;
 - créer la zone H 5-88 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 5-57 et H 5-10;
 - créer la zone C 5-87 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et C 5-11;
 - créer la zone H 5-11 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-11;
 - créer la zone P 5-89 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
 - créer la zone H 5-90 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
 - créer la zone P 5-91 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et H 5-37;
 - créer la zone H 5-94 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-74;
 - agrandir la zone C 5-3 à même une partie de la zone H 5-5 ;
 - remplacer la zone C 5-29 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-29 et ses dispositions spécifiques et l’agrandir à même une partie de la zone C 5-81;
 - créer la zone P 5-92 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-80;
 - créer la zone P 5-93 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-14;
 - créer la zone H 5-86 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-34;
 - agrandir la zone C 5-82 à même une partie de la zone H 5-34;
 - créer la zone P 5-96 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-69;

- remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones C 5-2, C 5-3, H 5-27 et H 5-52;
 - abroger la zone C 5-57 et ses dispositions spécifiques. (G8 400)
25. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- modifier l'article 6.2.8 afin d'établir une distance minimale de 3 mètres devant être respectée entre toute limite d'un terrain et un balcon dans le cas des habitations multifamiliales;
 - renommer la zone C 5-19 comme étant la zone M 5-19 et ajuster ses dispositions spécifiques;
 - créer la zone P 5-95 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-21;
 - remplacer la zone C 5-26 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-26 et ses dispositions spécifiques et l'agrandir à même une partie des zones C 5-57, H 5-10 et C 5-11;
 - créer la zone H 5-88 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones C 5-57 et H 5-10;
 - créer la zone C 5-87 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et C 5-11;
 - créer la zone H 5-11 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-11;
 - créer la zone P 5-89 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
 - créer la zone H 5-90 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-12;
 - créer la zone P 5-91 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 5-12 et H 5-37;
 - créer la zone H 5-94 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-74;
 - agrandir la zone C 5-3 à même une partie de la zone H 5-5 ;
 - remplacer la zone C 5-29 et ses dispositions spécifiques par la zone M 5-29 et ses dispositions spécifiques et l'agrandir à même une partie de la zone C 5-81;
 - créer la zone P 5-92 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-80;
 - créer la zone P 5-93 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-14;
 - créer la zone H 5-86 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-34;
 - agrandir la zone C 5-82 à même une partie de la zone H 5-34;
 - créer la zone P 5-96 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-69;
 - remplacer le tableau des dispositions spécifiques des zones C 5-2, C 5-3, H 5-27 et H 5-52;
 - abroger la zone C 5-57 et ses dispositions spécifiques. (G8 400) (U-2478)
26. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2479 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à assujettir la zone H 13-20 au programme de conservation des arbres du secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
27. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à assujettir la zone H 13-20 au programme de conservation des arbres du secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400) (U-2479) (*Sommaire 3236*)
28. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2470 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- corriger le nom de la sous-classe d’usage P2-06;
 - ajouter la sous-classe d’usages « P2-06 – Services de sécurité publique » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone I 2-15;
 - ajouter les zones RU 2-38 et P 12-44 aux zones où il est possible d’installer des panneaux-réclame de type « autoroutier »;
 - permettre les panneaux-réclame de type « autoroutiers » à affichage numérique à moins de 200 mètres d’une habitation et sur un terrain de moins de 20 hectares de superficie dans la zone P 12-44. (G8 400)
29. Adoption du règlement numéro U-2454 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- modifier les normes minimales prévues pour les marges latérales et arrières dans un projet intégré de façon à tenir compte de la hauteur des bâtiments, pour l’ensemble de la ville;
 - agrandir la zone H 7-16 à même une partie des zones H 7-15, H 7-29 et H 7-17;
 - agrandir la zone H 7-83 à même une partie des zones H 7-5, H 7-13, H 7-15 et H 7-16;
 - agrandir la zone H 7-45 à même une partie de la zone H 7-37;
 - agrandir la zone H 7-71 à même une partie des zones H 7-17 et H 7-29;
 - agrandir la zone C 7-67 à même une partie de la zone H 7-29;
 - agrandir la zone H 7-150 à même la zone H 7-153;
 - agrandir la zone H 7-141 à même une partie des zones H 7-5 et H 7-15;
 - créer la zone H 7-165 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 7-29 et C 7-50;
 - abroger les zones H 7-15, H 7-17 et H 7-153;
 - remplacer les tableaux des dispositions spécifiques des zones H 7-1, H 7-5, P 7-6, C 7-9, H 7-16, C 7-34, H 7-37, H 7-61, C 7-67, H 7-71, C 7-73, H 7-141, H 7-87, H 7-83 et H 7-150, le tout dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
30. Adoption du règlement numéro U-2471 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) numéro U-2381 de façon à :
- ajuster le territoire d’application du règlement pour y inclure une portion du boulevard du Curé-Labelle et de la rue J.-A.-Bombardier;
 - remplacer le libellé du critère 32 afin de mieux encadrer l’entreposage extérieur pour les usages commerciaux. (G8 400)
31. Adoption du règlement numéro 2472 modifiant le règlement numéro 1695, afin d’y inclure des lots. (G8 400)
32. Adoption du règlement numéro 2473 modifiant les règlements numéros 1439, 1722, 1807 et 2170, afin d’y inclure des lots. (G8 400)
33. Nomination au poste de trésorière adjointe au Service de la trésorerie. (G4 200)
34. Embauche au poste d’animateur jeunesse au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
35. Inscription sur la liste d’admissibilité à la fonction de policier pour le Service de police. (G4 611 S50 N14149)
36. Interdiction de stationner, en tout temps, face au cinq (5) tournants internes, à proximité des adresses civiques 17714, 17895, 17905, 18135 et 18200, de la rue de Chenonceau, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)

37. Autorisation de stationner, face à l'entrée principale du 12025, rue de Blois, pour une durée maximale de 10 minutes, sur une distance approximative de 12 mètres, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)
38. Sécurité routière près de l'école des Blés-Dorés, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N8290)
39. Demande de partenariat relative au réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-Nord et de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Sud avec le ministère des Transports du Québec. (X3 U4 N15392 #)
40. Demande de partenariat relative à l'alignement de la rue Charles à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle (route 117), dans le secteur de Saint-Janvier avec le ministère des Transports du Québec. (X3 U4 N2324 #)
41. Demande de partenariat sur le chemin Saint-Simon relative à l'alignement de l'entrée / sortie de l'Autoroute 50 Est, ajout d'une rue municipale pour un lien vers Aéroport de Montréal (ADM) et le développement d'un nouveau secteur industriel, dans le secteur de Sainte-Scholastique avec le ministère des Transports du Québec. (X3 U4 N #)
42. Demande de partenariat relative à l'ajout d'une piste cyclable en site propre reliant le rang Saint-Dominique au boulevard Henri-Fabre et pour permettre la traverse de l'Autoroute 50 en lien avec le programme Véloce III, dans le secteur de Sainte-Monique avec le ministère des Transports du Québec. (X3 U4 N #)
43. Demande de partenariat sur le chemin Saint-Simon relative à l'ajout d'une nouvelle intersection à la rue municipale Magloire-Lavallée, au sud de la rue Henri-Piché et au nord du chemin de fer, dans le secteur de Saint-Canut avec le ministère des Transports du Québec. (X3 U4 N #)
44. Dépôt de documents.
45. Affaires nouvelles.
46. Parole aux conseillers.
47. Période de questions.
48. Levée de la séance.

La greffière,



Suzanne Mireault, avocate